

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Sommaire

- P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAIFRIQUE.
Au-delà de la honte - Bernard Kouchner, le ministre compassionnel - De la lucarne au soupirail... - L'Afrique disparue ! - L'Afrique zappée ! - Des armes pour les droits de l'homme ! - Le piège de la vertu - À fleur de presse
- P. 3 CÔTE D'IVOIRE Trafigura en offshore
Grande absente du procès des déchets toxiques, Trafigura pourrait être la véritable bénéficiaire de cargaisons pétrolières ivoiriennes.
- P. 4 RWANDA La face cassée de la République (épisode 3) Un déchirement progressif
Alors que se préparent les commémorations des quinze ans du génocide des Tutsi rwandais en avril 2009, nous rappellerons, chaque mois, dans une série d'articles la complicité de la France dans cette tragédie.
- P. 5 CONGO BRAZZAVILLE Sauterie chez Sassou
La revue Passages organise, depuis 2003, le Forum mondial du développement durable.
- P. 5 MAYOTTE Un génocidaire recyclé dans les faux papiers
- P. 6 BURKINA FASO Compaoraison funèbre
Prince Yormie Johnson affirme avoir aidé Blaise Compaoré, à éliminer Thomas Sankara. Un aveu qui donne un nouvel éclairage à un triste épisode de la Françafrique.
- P. 7 FRANCE SOUDAN Un « premier pas... » vers quoi ?
La France manoeuvre pour soustraire Omar Al-Bachir des griffes de la CPI.
- P. 8 AFRIQUE Déchets toxiques : un scandale qui s'éternise
D'Abidjan à Accra, les pays du Nord se débarrassent de leurs déchets toxiques.
- P. 10 MAURITANIE Le grand écart de la France
La position de la France est de plus en plus schizophrène.
- P. 10 À LIRE, Sarko en Afrique, de Stephen Smith et Antoine Glaser
- P. 11 Le livre que Nicolas Sarkozy et Henri Guaino ne liront pas
Petit Précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du président Sarkozy
- P. 12 CAMEROUN Après les émeutes de la misère
Malgré les révoltes populaires, le régime camerounais s'obstine à réprimer toutes formes de contestation sociale et politique.

Éditorial

Sortir du SMI (Système de Misère Imposée)

A lors que le vaisseau de la finance mondiale est ballotté sur les flots déchaînés de l'océan de la spéculation et que vacille l'« ordre » capitaliste, victime de sa jactance effrontée, on a l'amère satisfaction de voir nos hommes politiques découvrir tout à coup l'existence et les vices des paradis fiscaux, au moment où les sociétés développées sont directement menacées par les conséquences de l'avidité incontrôlée de ces zones obscures établies pour piller impunément toutes les ressources disponibles.

Mais cela fait bien longtemps que leur malfeasance était à l'œuvre, depuis que les capitaux arrachés aux pays pauvres par les superbénéfices des multinationales, par les détournements de fonds, par la corruption y ont trouvé refuge, comme l'indique l'appellation anglo-saxonne de *tax heaven*, traduite en français par « paradis fiscal ». Ces capitaux cherchent bien sûr à échapper aux prélèvements fiscaux mais surtout à l'identification de leur origine. Ils vont ensuite, blanchis à travers diverses chambres de compensation, nourrir la spéculation effrénée dans l'ivresse d'enrichissement de *traders* fous.

Ce système a été dénoncé depuis longtemps par des économistes conscients, qui n'attribuaient la misère des pays pauvres ni à la fatalité, ni à l'incurie de leurs habitants, mais à l'exploitation éhontée des ressources et des hommes par le capitalisme des grandes puissances économiques, qui fermaient les yeux sur les mécanismes d'extorsion massive dont étaient victimes les plus pauvres.

Il faut que cette lèpre atteigne les zones « développées » pour que tout à coup les responsables politiques prennent peur. Le capitalisme mondial, à force de se nourrir de la misère, voit ses appétits démultipliés. Il va dévorer ses propres enfants, ceux qui se pensaient bien à l'abri dans son giron. D'où, en effet, pouvaient bien venir les rémunérations gigantesques des patrons des multinationales, les dividendes mirifiques de leurs actionnaires ? Non de la juste rétribution d'un travail précieux ni de la récompense d'une épargne vertueuse, mais de la violence massive et anonyme qui assure la pérennité du désordre mondial.

On attendait la révolte des pauvres et c'est à l'effondrement du système sous l'action mortifère de ses propres excès qu'on va assister. On est sidéré devant les sommes pharaoniques mises, sans tambour ni trompette, au service du sauvetage du système d'exploitation de l'humanité, alors qu'on ne trouve que quelques malheureux sous, accordés à grands cris, pour sauver l'humanité elle-même.

Si le Trésor français peut sauver ses banques c'est parce qu'il dispose des 11 000 milliards de francs CFA que les pays très pauvres de la zone franc sont contraints d'y déposer.

Les financements de l'AFD ne représentent qu'une petite partie de ce que rapportent ces fonds au Trésor français. C'est le Sud qui finance les extravagances spéculatives du Nord. C'est cela qui doit changer. Le système arrogant de domination monétaire du monde n'était qu'un vaste chaos. Si, par conformisme, manque d'audace et d'imagination, on le laisse se restaurer encore aux dépens des plus pauvres et engendrer encore et toujours les guerres dont il se nourrit, on aura perdu une chance de s'engager hardiment sur des voies entièrement nouvelles en rendant à la monnaie sa seule fonction d'échange équitable entre les peuples et en lui enlevant le pouvoir exorbitant de s'enfler au gré des ambitions démentielles de quelques apprentis sorciers.

Odile Tobner

Au-delà de la honte

La situation dans l'est du Congo, dans la province du Kivu, est une honte pour l'ONU. La Monuc, forte de 17 000 soldats, censée protéger les populations de cette province où les hostilités n'ont pas cessé depuis plus de dix ans s'est illustrée par divers scandales mais jamais par sa capacité à faire régner un ordre quelconque, malgré son coût annuel d'un milliard de dollars. Son dernier commandant, le général espagnol Vicente Dias de Villegas, nommé le 25 août, a démissionné le 28 octobre.

La situation au Kivu est également une honte pour le gouvernement de la République démocratique du Congo, incapable d'assurer l'autorité de l'État dans cette province, incapable surtout de contrôler l'armée gouvernementale, les Fardc, qui s'illustrent par leurs exactions contre la population civile et s'enfuient devant les bandes armées.

La population du Kivu, où les victimes des guerres qui font rage depuis plus de dix ans se comptent par millions, où plus d'un habitant sur quatre est déplacé et a perdu tous ses biens, vit son martyre dans l'indifférence des autres pays, parce que sa cause n'est utile à aucun lobby de politique internationale, parce que les intérêts des multiples exploités du Congo trouvent leur compte dans le désordre général. On constate, une fois de plus, que le mélange mortel des ambitions et des haines ethniques, ajouté à la convoitise pour un sol trop riche, aboutit à un désastre humanitaire que les crocodiles de tous les marigots politiques n'auront pas honte d'exploiter.

Bernard Kouchner, le ministre compassionnel

Si, dans leur livre *Sarko en Afrique*, Antoine Glaser et Stephen Smith restent aimables dans leur critique de la politique de Sarkozy sur le continent (lire page 10), ils sont, en revanche, plus incisifs à l'égard de Bernard Kouchner. Moins dangereux sans doute.

Billets d'Afrique l'avait déjà souligné dès sa nomination : le ministre Bernard Kouchner est bien le poids plume de la politique étrangère de la France. Un peu comme son prédécesseur, Philippe Douste-Blas. Les deux auteurs citent l'Élysée (sans plus de précisions quant à la source) : « *Kouchner est un peu le ministre compassionnel, très visible, dans l'urgence, le court terme. À l'Élysée, nous travaillons plus sur la durée, le long terme.* » L'illustration de ce que nous appelions, dans ces colonnes, la rhétorique déploratoire de Kouchner (*Billets d'Afrique* n°169). Pis encore si on croit les déclarations du président ivoirien, Laurent Gbagbo :

« Kouchner ne dirige pas vraiment un ministère. On ne lui a donné qu'un portefeuille et un cabinet. Quand il est venu me voir, j'ai reçu un émissaire de l'Élysée avant et après pour m'expliquer qu'il ne fallait pas tenir compte de ce que Kouchner disait – parce que ce n'était pas lui qui engageait la France. On s'est donc échangé des parisianismes (...) » Heureusement qu'il lui reste les caméras de télévisions pour exister !

De la lucarne au soupirail...

Antoine Glaser et Stephen Smith rapporte également les propos d'un officier français « *las de l'enlèvement français au Tchad* » : « *Kouchner est entré au gouvernement en échange de la promesse qu'il aurait un dossier très médiatique pour lui tout seul : le Darfour et ce qui tourne autour. C'est sa lucarne pour exister en dehors du contrôle de l'Élysée, auquel il n'échappe pas d'ailleurs.* » En juin 2007, quelques semaines après sa nomination, Kouchner nous faisait la leçon en nous conseillant « *d'être patient* » à propos du Darfour. Et pour quel résultat ? Alors que la situation empire, l'Eufor, force plus française qu'européenne campant aux portes du Darfour, ne protègent pas grand monde, la France manœuvre pour soustraire le président soudanais Omar Al-Bachir des griffes de la Cour pénale internationale (lire page 7) et en prime, le président tchadien Idriss Déby en a profité pour éliminer son opposition démocratique. Bravo l'artiste !

L'Afrique disparue !

Aveu du syndicat national des journalistes (SNJ) du *Figaro* : « *Depuis que Mougeotte [directeur des rédactions] est arrivé, en décembre dernier, Dassault [propriétaire du Figaro] et lui sont sur la même longueur d'onde : "(...) Il y a des sujets qu'on ne traite presque plus, comme l'Afrique.* » Les errements de la politique africaine de la France, pilotée par l'Élysée, seraient-ils devenus trop voyants ?

L'Afrique zappée !

Dans la même veine, le site *Bakchich.info* (nous apprend que France Télévision qui retransmettait, le 23 septembre, la cérémonie des Trophées des arts afrocaribéens avait menacé d'annuler la diffusion si les organisateurs ne retirent pas de la sélection Livre, l'ouvrage de Boubacar Boris Diop, *L'Afrique répond à Sarkozy : contre le discours de Dakar*. Il valait mieux prendre les devants, des fois qu'il

puisse être primé. Les organisateurs, le Conseil représentatif des associations noires (CRAN) ont donc cédé et décidé de ne pas décerner de prix littéraires. Comme si en supprimant toute critique, la stupidité du discours de Dakar pouvait s'estomper avec le temps !

Des armes pour les droits de l'homme !

C'est le 22 octobre que le neuvième rapport au Parlement sur les exportations d'armement de la France en 2007 a été publié. Pour Patrice Bouveret, président de l'Observatoire des armements, ce rapport dénote un net recul en matière de transparence et d'information sur les ventes d'armes françaises. Le contenu du rapport est largement plus consacré à justifier le plan de relance des exportations qu'à fournir des éléments permettant aux parlementaires de mesurer l'opportunité des exportations d'armes. On y apprend quand même, que les exportations françaises vers l'Afrique ont plus que doublé en un an, passant de 16 millions d'euros à 38 millions d'euros. Ainsi, les exportations vers le Tchad sont passées de 100 000 euros en 2006 à 5,4 millions d'euros l'année suivante. Pour ceux qui s'inquièteraient de la livraison d'armes à un régime qui enrôle des enfants dans son armée, pourchasse son opposition et au besoin la fait disparaître, il y a les paroles rassurantes du porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Frédéric Desagneaux, pour qui une relance des exportations d'armes ne se fait jamais aux dépens d'une politique de défense des Droits de l'homme. Et rappelle que le gouvernement autorise uniquement les « *ventes d'armes aux pays qui ne les retourneraient pas contre leur population* ». On est prié de le croire !

En attendant, la France vient de vendre au Cameroun (lire page 12) des hélico anti-émeutes mais elle ferme les yeux sur les mitrailleries qu'on met dessus.

Le piège de la vertu

D'après *La Lettre du Continent* (n°549), « *l'un des prochains rapports du Conseil des affaires étrangères (CSE) du Quai d'Orsay sera une enquête sur les ONG qui devraient bénéficier dans les prochaines années de 20 % de l'aide publique au développement (APD) française, selon le souhait de Nicolas Sarkozy – contre 7 % actuellement – ce rapport sera chargé de sélectionner les candidatures vertueuses à l'argent gouvernemental... Le chef de file de ce rapport sera*

sans doute Michel de Bonnecorse » L'ancien chef de la cellule africaine de l'Élysée sous Chirac et vieille figure françafricaine en parangon de vertu, il fallait y penser ! Mais chères amies ONG, surtout ne tombez pas dans le piège de la concurrence pour être parmi les meilleures ! Miaux vaut de celles qui reçoivent le moins de subventions plutôt que de celles qui se vendent avec leur âme et l'espoir d'un monde qui tourne un peu mieux.

À fleur de presse

Le *Canard enchaîné* du 29 octobre relève : « Dans la nuit du 21 au 22 octobre, l'Assemblée (clairsemée) a voté un amendement proposé par [...] Frédéric Lefebvre. Cet amendement crée un « avantage fiscal » pour les « particuliers et entreprises qui souscrivent au capital des sociétés de financement du développement (Sofidev). » Et le volatile commente : « En Afrique principalement. Bénéficiaire potentiel de cette future niche : le groupe Bolloré [...] Espérons que Vincent Bolloré a chaudement remercié son ami le Président. »

L'idée initiale était de défiscaliser les sommes que les Africains de la diaspora envoient au pays. Mais exit les placements dans les entreprises des pays concernés. Cependant on s'est gardé de prendre le modèle des investissements dans les DOM-TOM, qui profite effectivement aux particuliers qui y acquièrent des biens et développent ainsi la valeur foncière.

La création des Sofidev enlève toute initiative aux épargnants modestes. C'est un cadre idéal par contre pour les entreprises françaises qui exercent en Afrique. Défisicalisés à hauteur de 50 % (25 % pour les particuliers) les bénéficiaires qu'ils investiront en Afrique verront doubler la rentabilité déjà exceptionnelle (20 % en moyenne) de capitaux qui ne font qu'un petit tour en Afrique, juste le temps de s'enfler, avant de repartir bien vite se mettre à l'abri dans les paradis fiscaux. Qui a dit que la France n'avait pas besoin de l'Afrique ?

Sur le site Billetsdafrique.survie.org

Les chroniques judiciaires de l'Angolagate - Gabon, « Fin de règne et luttes de clan » Depuis quelques mois, les tentatives se multiplient pour freiner l'action des ong membres de la plateforme Publiez ce Que Vous Payez (PWYP-Gabon). Des abus de pouvoir sur fond de lutte de clans pour succéder au doyen françafricain, Omar Bongo.

CÔTE D'IVOIRE

Trafigura en offshore



Grande absente du procès des déchets toxiques, Trafigura pourrait être la véritable bénéficiaire de cargaisons pétrolières ivoiriennes

Le procès des déchets toxiques s'est conclu le 22 octobre avec la condamnation de deux accusés (lire page 8). Leurs avocats avaient demandé en vain la comparution en tant que témoin du représentant sur place de la société Trafigura. La presse rapporte que ce dernier a préféré s'éclipser du territoire ivoirien quelques jours avant le début du procès. À l'ouverture de celui-ci, Trafigura s'est contentée de faire savoir par communiqué qu'elle présenterait des experts indépendants en temps voulu pour démontrer que les déchets ne pouvaient pas être la cause des maladies constatées. S'agit-il de l'équipe conduite par Lord Fraser of Carmyllie ? Dès l'automne 2006, Trafigura lui commandait dans les six mois un rapport « indépendant » qui devait être rendu public. Ce n'est que le 30 mai 2007 que Lord Fraser a remis un « rapport intérimaire »¹ d'une dizaine de pages, qui se limite à énumérer les nombreuses raisons pour lesquelles il n'a pu aboutir et que l'on peut résumer à « je ne peux rien dire pour le moment ».

Attrape-moi si tu peux !

Absente du procès, Trafigura préfère se consacrer à son métier. Selon les informations de *La Lettre du Continent*, une de ses filiales, Worldwide Energy, bénéficiera, par l'intermédiaire de Yam's Petroleum de Pierre Fakhoury, de sept cargaisons annuelles de 650 000 barils de pétrole jusqu'en 2010. Malgré le démenti de son président, Frédéric Fatien, il semble bien que la société Worldwide Energy, établie aux Émirats arabes unis, ne soit qu'une façade. L'an dernier, énumérant des contrats pétroliers trimestriels au Nigéria, la publication spécialisée *Energy Compass* (16 novembre 2007) citait Worldwide Energy parmi trois « entreprises mystérieuses qui ne peuvent être proprement identifiées », ajoutant que, selon des sources, parmi elles se trouveraient des « sociétés-écrans établies par des négociants pour protéger leurs parts de marché ». Que les autorités ivoiriennes soient au courant ou non de l'identité du bénéficiaire réel de ces sept cargaisons annuelles, on devine aisément

le mobile d'une dissimulation. En Mauritanie, quelques mois avant le renversement du président mauritanien, Trafigura avait raté un marché d'approvisionnement en pétrole. La compagnie avait pourtant pris la peine, en septembre 2007, d'emmener dans ses bagages le directeur d'un quotidien ivoirien qui, lors d'une conférence de presse à Nouakchott, rejeta les « déboires » de la multinationale en Côte d'Ivoire sur le contexte politique ivoirien².

Du pétrole dans les artères de la future capitale ?

Dans une lettre d'intention au FMI, le gouvernement ivoirien s'était engagé en juillet 2007 à réduire les dépenses pour le transfert de la capitale politique à Yamoussoukro. L'Ivoirien-libanais Pierre Fakhoury, architecte de la pharaonique cathédrale Notre-Dame de la Paix, dirige les travaux de la future capitale. L'attribution de la construction du palais présidentiel de Yamoussoukro au groupe français Vinci avait précédé de peu la venue de Laurent Gbagbo à Paris en février 2004 (*Le Monde*, 6 février 2004) et coïncidait avec la création du Carfi, un lobby regroupant les principales grandes entreprises françaises investissant en Côte d'Ivoire (*La Lettre du Continent*, 5 février 2004).

Ce serait dans le cadre du financement des travaux de Yamoussoukro que l'État ivoirien a attribué, en janvier 2004, trois blocs pétroliers à la société Yam's Petroleum de Fakhoury (*Jeune Afrique*, 1^{er} avril 2007). Selon *Libération*, le FMI regrette maintenant que ce financement n'apparaisse pas sur le budget ivoirien.

Outres les procédures en cours à Paris, à Londres et à Amsterdam dans le cadre de l'affaire des déchets toxiques, Trafigura pourrait aussi avoir des ennuis avec la justice norvégienne. À la suite de l'explosion d'un réservoir pétrolier à Slovag, le 24 mai 2007, une enquête de la télévision NRK l'a mise en cause². Ses dangereux procédés de fabrication pour obtenir une essence de très mauvaise qualité destinée aux pays africains, seraient à l'origine de l'accident et des déchets « exportés » à Abidjan. Aujourd'hui, des symptômes similaires persistent chez les habitants des environs de Slovag et de certains quartier d'Abidjan. Les autorités norvégiennes ont ouvert une enquête.

Rafik Houra

1. Voir www.nrk.no/programmer/tv/brennpunkt/
2. Voir www.lecalame.mr/index.php?option=com_content&task=view&id=885 Il s'agit du directeur de l'*Intelligent d'Abidjan*.

FRANCE RWANDA

Un déchirement progressif



Alors que se préparent les commémorations des quinze ans du génocide des Tutsi rwandais en avril 2009, nous rappellerons, chaque mois, dans une série d'articles intitulée « La face cassée de la République » la complicité de la France dans cette tragédie. Ce mois-ci, la contribution d'un citoyen rwandais, lecteur assidu de *Billets*

En novembre 2006, à la suite des mandats d'arrêt internationaux émis par le juge français Jean-Louis Bruguière contre neuf personnalités militaires et civiles rwandaises, Kigali a rappelé son ambassadeur à Paris et a fait fermer la mission diplomatique française à Kigali. Le Rwanda réagissait contre une instruction biaisée et une décision injustifiée. Ce premier décrochage du Rwanda du pôle francophone n'était pas motivé par des considérations économiques ou commerciales. Il faut pour comprendre la réaction du Rwanda, se reporter à ce qui en constitue la toile de fond, le génocide de 1994. Le gouvernement de Kigali a trouvé spécieux que la France s'acharne contre les chefs militaires de la rébellion, qui a combattu et défait les forces responsables du génocide alors qu'elle n'a rien entrepris pour mettre en jugement les quelques éléments de ces forces présents sur son sol. Pour avoir soutenu le régime de Habyarimana, faute de dénonciation publique de ses actes, nombre de personnalités militaires et politiques français sont soupçonnés de complicité de génocide. A l'issue du rapport Mucyo, rapport de la commission nationale d'enquête sur le rôle de la France dans le génocide, le gouvernement de Kigali a dressé une liste de 33 personnalités sur lesquelles il appelle le parquet à mener des investigations et de les amener devant les tribunaux si les enquêtes confirment les allégations des commissaires. Près d'une dizaine d'années auparavant, un rapport d'une mission d'information parlementaire française sur le même sujet (le rapport Quilès) avait conclu à l'aveuglement ou au manque de

vigilance des politiques et à la conduite des militaires aux limites de l'engagement dans le conflit au Rwanda. Il n'avait relevé aucun comportement répréhensible au plan pénal. Il est regrettable qu'en 15 ans, la radicalité du désaccord entre Paris et Kigali et la gravité de l'objet, un génocide, n'aient pas fait l'objet d'un débat au sein de la famille de la francophonie.

À la veille du dernier sommet de la francophonie au Canada, le Rwanda a déclaré qu'il envisageait de remplacer le français, langue d'enseignement depuis la création de l'école en ce pays (plus de 70 ans), par l'anglais. L'argument est incontestable. Pour accompagner et achever avec succès le processus d'intégration dans l'espace est-africain, l'éducation au Rwanda doit permettre aux générations montantes la maîtrise de l'anglais. Il suffit de regarder la carte pour s'apercevoir que son espace naturel est l'Afrique de l'Est et que l'absence de liens forts avec ses voisins de la Tanzanie et du Kenya le confine à l'enclavement et le condamne au sous-développement. Cet espace ouvert aux échanges mondiaux par l'océan Indien est par ailleurs engagé dans la construction d'unions ou de communautés dynamiques qui recèlent un vrai potentiel de développement. Or, dans cet espace, l'anglais est la seule langue de travail.

La France droite dans ses bottes

L'espace francophone situé à l'ouest du Rwanda n'offre pas d'avantages comparables. Le Congo est englué dans une crise qui paraît interminable. L'Atlantique est bien lointain. Comme cela a été rappelé plus haut, les liens avec la France, moteur de la francophonie, sont coupés depuis deux ans et il ne semble pas qu'il soit possible de les rétablir dans un horizon temporel proche.

La France invoque l'honneur pour ne pas admettre une parcelle de responsabilité dans ce qui est arrivé au Rwanda et met en avant le principe de la séparation des pouvoirs pour ne pas agir sur les mandats d'arrêt émis contre les proches du président rwandais par le juge Jean-Louis Bruguière.

Pour Kigali, les conclusions de l'instruction de ce dernier sont d'autant plus inacceptables qu'elles inversent les rôles en imputant à ceux qui sont à la fois victimes et libérateurs, le mouvement du FPR, la responsabilité de l'attentat et du déclen-

chement du génocide. Pour renouer, il faudrait, soit que l'une des deux parties se remette entièrement au jugement de l'autre, soit que chacune accepte de faire vers l'autre une partie du chemin jusqu'à la rencontre. La seconde alternative est plus plausible. L'exécutif français pourrait au moins reconnaître que la France a failli par un aveuglement qui l'a conduite à soutenir un État qui préparait un génocide. On ne voit cependant pas comment il pourrait promettre au gouvernement de Kigali qu'il ordonnera au Parquet de faire annuler les mandats d'arrêt.

Selon les règles en vigueur, il ne le peut pas. Mais au vu des graves lacunes, et des insuffisances du fameux « Soit communiqué », la chancellerie s'honorerait à le retirer de la circulation en attendant que les juges puissent se rendre sur le lieu de l'attentat, examiner l'épave de l'avion, entendre les personnes qui ont été mises en cause et être en capacité d'en donner une identité plus précise. La seule chose que la France demande au Rwanda est de renouer les relations diplomatiques en rouvrant les deux ambassades. Mais Kigali peut-il revenir sur une décision alors que les motifs pour lesquels elle a été prise demeurent ?

Un fil de plus retiré du tissu franco-rwandais

Sauf que, eu égard justement à la gravité des problèmes, les deux pays devraient convenir d'une forme ou d'une formule d'une relation diplomatique ou d'un cadre qui permette un dialogue et en assure le suivi. Avec la dernière décision de Kigali sur la langue française, c'est un fil de plus qui a été retiré du tissu qui reliait les deux pays. La séparation d'avec la France s'est accentuée. Le Rwanda a affirmé sa différence et tourne aujourd'hui le dos à une famille dans laquelle il ne se sent pas, depuis bientôt 15 ans, en empathie. La question fondamentale que pose l'attitude des autorités de Kigali à l'égard de la francophonie est de l'ordre des valeurs et de l'éthique. La langue n'est pas seulement une clef qui permet d'accéder au marché des biens. Le Rwanda le sait parfaitement. S'il tient à ce que ses enfants maîtrisent l'anglais en vue d'une intégration au marché est africain, les mesures qu'il prendra pour préserver l'héritage français dépendront de la valeur qu'il y attache.

Téophane Kizi

À propos des accords d'Arusha

Les autorités françaises ont toujours prétendu qu'elles avaient appuyé, presque porté, les accords d'Arusha pour faire aboutir la paix au Rwanda dans la période précédant le génocide. Une analyse vient renverser la lecture que l'on doit faire de ce « soutien de la France » aux accords d'Arusha. Le premier accord d'Arusha, le cessez-le-feu du 12 juillet 1992, comportait des clauses qui impliquaient une modification radicale de la politique française au Rwanda à partir du 31 juillet 1992, date de son entrée en vigueur : le retrait du Rwanda des troupes de l'opération *Noroît* et la cessation des livraisons d'armes au gouvernement rwandais.

Les livraisons d'armes managées par la France ont continué après cette date, y compris pendant le génocide après l'embargo décrété par le Conseil de sécurité. Le retrait des troupes de *Noroît* n'a été effectif qu'à partir de l'arrivée de la Minuar, soit dix-huit mois plus tard. Il apparaît même que, ces deux points devaient probablement être respectés dès mars 1991, date du cessez-le-feu de N'Sele.

D'autres points importants de cet accord de juillet 1992 n'ont pas été respectés par la France. Il en résulte que la France n'a respecté aucun des points qui la concernaient pendant les négociations d'Arusha, a bafoué la signature de son allié rwandais et l'a donc encouragé à considérer cet accord comme un « chiffon de papier ».

Cette analyse, qui s'appuie sur le texte de l'accord, des articles de l'époque, le rapport des députés français, celui de la Commission d'enquête citoyenne (CEC) et sur des documents de l'Élysée, montre aussi que les députés ont présenté en 1998 un rapport gravement falsifié à ce sujet. Cette analyse est accessible sur le site de CEC : www.enquete-citoyenne-rwanda.org

Emmanuel Cattier

CONGO-BRAZZAVILLE

Sauterie chez Sassou



Depuis 2003, sous le nom pompeux de Forum mondial du développement durable, la revue *Passages* organise un colloque annuel en France au Sénat. Son directeur, Émile Malet a préféré Brazzaville pour l'édition 2008. On y est à l'abri des manifestations.

À l'occasion de l'édition 2007, le président congolais Sassou Nguesso avait été salué, à son grand dépit, par une manifestation organisée par plusieurs associations, dont *Survie* et *Les Congolais de la diaspora*. C'est donc à Brazzaville, du 28 au 31 octobre, que s'est tenu le colloque 2008.

Sur la vingtaine de chefs d'État annoncés, huit ont fait le déplacement, ne serait-ce que pour quelques heures, comme Bongo (Gabon). Il s'agit de Blaise Compaoré (Burkina Faso), Laurent Gbagbo (Côte d'Ivoire), François Bozizé (Centrafrique), Fradigue de Menezes (São Tomé & Príncipe), Faure Gnassingbé (Togo), Pierre Nkurunziza (Burundi) et Thomas Yayi Boni (Bénin), autant dire un club franc-africain réduit en fait de réunion d'envergure mondiale.

Les propos étaient à la hauteur de l'événement. Émile Malet a proclamé : « *L'Afrique, je vous le dis franchement, c'est une chance pour le développement durable* ». Quant à Sassou, il a lancé un scoop : « *Les questions environnementales constituent l'un des enjeux fondamentaux de l'avenir de la planète* ». Cette manifestation annuelle se veut en effet, selon ses promoteurs « *une passerelle entre la mouvance du World Economic Forum de Davos et l'altermondialisme de Porto Alegre* ». On ne veut manifestement fâcher personne par des propos inconsidérés.

La seule chose vraiment importante était la liste des sponsors qui n'ont pas hésité à faire valoir Sassou Nguesso. Ce colloque se déroulait en effet « *sous le haut patronage du président de la République Nicolas Sarkozy et sous l'égide du ministère des Affaires étrangères et européennes et du sénat français, [...et] rassemblait plusieurs partenaires institutionnels et économiques engagés pour le développement durable, parmi lesquels le Commissariat à l'énergie*

atomique, EDF, British Pétroléum, l'Institut français du pétrole, La Poste, Adoma, Servier, la SNCF, l'Ademe, l'Institut français de recherche scientifique pour le développement, Cap Gemini, Suez, Réseaux de transport d'électricité et Total ainsi que la CGT et Le Point. » Que diable vient faire la CGT dans cette galère capitaliste ? C'est l'ingrédient du fameux pâté d'alouette : un cheval, une alouette...

Odile Tobner

Un génocidaire recyclé dans les faux papiers

Un Rwandais génocidaire présumé a été arrêté à Mayotte, le mardi 28 octobre : le capitaine Pascal Simbikangwa. Il est présenté par *African Rights*, dans le rapport « *Rwanda, death, despair and defiance* » (revisited 1995 edition, page 64 et 114), comme l'un des organisateurs du « Réseau zéro » qui encadrait les escadrons de la mort, avant et pendant le génocide des Tutsi du Rwanda en 1994. Il était responsable des renseignements généraux, avant le gouvernement intérimaire qui conduisit le génocide, et aurait alors codirigé les tueries sans occuper de position officielle.

Procureur général à Mayotte, cité par *malango-actualite.com* (Un génocidaire présumé arrêté à Mayotte, 1^{er} novembre, version 9 :18), Marc Brisset-Foucault a expliqué « *qu'un banal contrôle d'identité a révélé qu'une personne utilisait une carte d'identité falsifiée*. » La police aux frontières a remonté « *le réseau qui l'a conduit à Pascal Simbikangwa* ». Selon le même article, Pascal Simbikangwa exerçait un « *trafic de faux papiers sous la fausse identité de Safari Sedinawara. Il est apparu comme le chef de bande de ces faussaires. Déjà poursuivi – sous une autre identité – pour une affaire similaire mais moins importante, il a cette fois été démasqué*. » Les policiers ont interrogé Interpol : « *C'est à ce moment là que nous nous sommes aperçus qu'il était poursuivi par la justice rwandaise* » indique le procureur. Sa prochaine extradition vers le Rwanda semble presque acquise au moment où nous bouclons ce numéro. Signalons que l'AFP, mélangeant deux perquisitions simultanées, avait laissé entendre dans une dépêche erronée que ce réseau pouvait avoir aidé des anciens du régime séparatiste anjouanais du colonel Bacar en leur procurant des papiers à Mayotte. Aucun lien n'a pour le moment été établi entre les deux affaires.

Pierre Caminade

BURKINA FASO

Compaoraison funèbre



Le sénateur du congrès libérien, Prince Yormie

Johnson, affirme avoir aidé le président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, à éliminer Thomas Sankara. Un aveu qui donne un nouvel éclairage à un triste épisode de la Françafrique.

Pour le pékin moyen comme pour le plus humble des Burkinabé, l'affaire est entendue : l'actuel président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, a planifié l'assassinat de Thomas Sankara pour accéder au pouvoir et s'y maintenir depuis ce mois d'octobre 1987 par le jeu d'astuces électorales. Pourtant, cette même affirmation dite, ce 25 octobre, par le sénateur du congrès libérien, Prince Yormie Johnson, provoque une onde de choc qui se répercute jusque dans les salons feutrés de la présidence du Faso et leur bienséance démocratique.

La révolution liquidée

Il faut dire qu'officiellement, le capitaine Thomas Sankara, meneur emblématique de la révolution burkinabé, est d'abord décédé de « mort naturelle ». Paradoxe, selon la même version officielle, il est également tombé sous les balles de militaires burkinabé soucieux de le ramener à la raison et de l'empêcher d'assassiner son bras droit, un certain Blaise Compaoré, auquel a instantanément profité le crime. Un Blaise Compaoré qui règne donc sur le « pays des hommes intègres » depuis 21 ans, sous le régime duquel les autres dirigeants de la révolution ont été liquidés, qui s'est empressé de renouer avec une politique de coopération, replongeant le pays dans la pauvreté et dans le sens du poil de la Françafrique. Les élites ont aussi retrouvé un faste qui n'était plus permis sous le régime diététique de Thomas Sankara. « *L'impérialisme lui offrira le pouvoir sur un plateau d'argent en organisant l'assassinat* » aurait prédit Sankara moins d'un mois avant sa mort¹. Il connaissait parfaitement Compaoré puisqu'ils avaient été élevés dans la même cour. Depuis son accession au pouvoir, Blaise n'est d'ailleurs jamais retourné voir les pa-

rents Sankara qui l'avaient adopté. Pour les Burkinabé, ce comportement signe la forfaiture.

Un seigneur de guerre en costume

Mais pour les chercheurs comme pour les journalistes, il reste malaisé de clamer cet assassinat, faute bien entendu, de ces éléments avérés ou judiciaires qu'une « démocratie » caractérisée est si peu encline à dévoiler. Pour déterminer les complicités, les raisons et les réseaux, les premiers se sont donc attelés patiemment à comprendre d'où provenait ce plateau d'argent, pendant que les seconds remontaient à rebours la piste des balles qui avaient foudroyé Sankara. Pour la première fois depuis 21 ans, leurs chemins se sont rejoints, non loin du lieu du crime, autour de Charles Taylor et d'une poignée de mercenaires libériens dont Prince Johnson. Un seigneur de guerre en costume, dont le parcours sanglant a été couronné de notoriété en 1990, lorsqu'il a capturé, torturé et tué le président du Liberia, Samuel Kanyon Doe, en buvant des bières américaines et en filmant la scène, notamment celle où ses hommes coupent les oreilles du président.

Le 26 août dernier, Prince Johnson devenu sénateur, déclare en qualité de témoin, devant la Commission réconciliation et justice du Libéria, qu'il a participé au coup d'état du Burkina Faso en 1987. Il précise son propos sur les ondes de RFI en indiquant l'avoir fait sur ordre de Blaise Compaoré, en échange de l'aide de ce dernier pour faire tomber le président du Libéria, Samuel Doe, au profit de Charles Taylor, avec les conséquences sanglantes que l'on sait. Selon Prince Johnson, Sankara, également sollicité, aurait refusé de déstabiliser ainsi la sous-région. Il affirme également que le président ivoirien Houphouët-Boigny, disparu en 1993, était favorable au renversement de Sankara et avait permis aux mercenaires libériens de « *passer par son pays pour aller au Burkina* ». François-Xavier Verschave fut l'un des premiers à expliquer la connivence entre Kadhafi, Charles Taylor et Houphouët-Boigny. Un réseau d'intérêts entre chefs d'États pour lequel, selon lui, « *l'élimination du président Thomas Sankara est sans doute le sacrifice fondateur* »².

Au Libéria, des chercheurs étaient également sur la piste, indiquant, comme Byron Star, que Blaise Compaoré a ramené Charles Taylor du Ghana à Ouagadougou peu de temps avant l'assassinat de Thomas Sankara³. Dès 1992, le journaliste nigérian, Nkem Agetua affirmait déjà que Taylor était associé à la mort de Sankara⁴. Quelques années plus tard, l'historien libérien Stephen Ellis écrivait, citant un ancien assistant de Compaoré : « *Houphouët-Boigny était au courant des ambitions de Compaoré. Le 15 octobre 1987 des soldats burkinabé sous le commandement de Compaoré, avec l'aide d'un groupe d'exilés libériens incluant Prince Johnson, tuèrent Thomas Sankara* »⁵. François-Xavier Verschave, pour sa part, remonte un échelon au-dessus en rappelant au souvenir de la Françafrique ce bon vieux Foccart, de retour aux affaires africaines par la grâce de la nomination de Jacques Chirac au poste de Premier ministre en 1986. « *Foccart et l'entourage de Kadhafi convinrent, en 1987, de remplacer un chef trop intègre et indépendant, au point d'en être agaçant, par un Blaise Compaoré infiniment mieux disposé à partager leurs desseins. L'Ivoirien Houphouët-Boigny fut associé au complot* ». Le journaliste ivoirien Bernard Doza écrit même, que quelques jours avant le coup d'État, Blaise Compaoré, en visite à Abidjan, « *reçoit la confirmation après un tête-à-tête avec Houphouët qu'il sera le prochain président du Faso.* »⁶

De quoi régaler le tribunal pénal international

De leur côté, les journalistes du Burkina tentent sur place de reconstruire le puzzle de cette tragédie, jusqu'à publier, dans les colonnes de l'hebdomadaire *Bendré*, les initiales des militaires ayant fait le coup de feu contre Sankara. Ils sont tous Burkinabé et les révélations peu de temps après, dans le même journal, d'un certain John Tarnue, ancien chef des armées de Charles Taylor, racontant cette présence libérienne au Burkina lors de l'assassinat de Sankara, jettent le trouble. Il faut dire qu'entre temps, une enquête judiciaire a été ouverte, puis bien vite refermée, suite à la plainte contre X de la famille Sankara pour assassinat. Na-

FRANCE SOUDAN

Un « premier pas... » vers quoi ?

turellement, la presse est plus prompte à alimenter le dossier que la justice burkinabé qui sera même condamnée, en 2006, par la Commission des droits de l'homme de l'ONU, pour sa mauvaise foi à mener cette instruction. Le Burkina, signataire de la Charte des droits de l'homme est d'ailleurs prié de rouvrir ce dossier.

Si le général John Tarnue n'était pas présent sur les lieux, les déclarations de Prince Johnson constituent en revanche un témoignage de premier plan pour n'importe quel tribunal. De là l'onde de choc actuelle. Et si le gouvernement s'est contenté d'estimer, à juste titre, que « ces affirmations viennent comme une atteinte à notre image tout simplement », la presse, elle, est déjà sur la piste du rôle exact qu'ont joué les mercenaires libériens dans ce coup d'État, avant d'aller embraser, durant plus de dix ans, le Liberia et la Sierra Leone avec la bénédiction de ce que FX Verschave a nommé « le Consortium de Ouaga ». Un réseau mafieux de gouvernants propre à régaler l'auditoire d'un Tribunal pénal international.

Rémy Rivière

1. Valère Somé : *Thomas Sankara : l'espoir assassiné* (L'Harmattan 1990)
2. François-Xavier Verschave : *Noir Silence* (Les Arènes 2000)
3. *The Ecomog Initiative in Libéria : A Liberian Perspective in Issu* (n°s 1-2 1993)
4. M. Nkem Agetua : *Operation Liberty, the Story of Major General Joshua Nymyel Dogonyaro*. (Lagos 1992)
5. Stephen Ellis : *The Mask of Anarchy* (New York University Press, 1999)
6. Bernard Doza : *Liberté confisquée*.

Pétition pour Zongo

Le Centre national de presse Norbert Zongo a lancé, le 20 octobre dernier, une pétition pour la réouverture du dossier judiciaire du journaliste Norbert Zongo, à l'occasion de la 10^e Journée nationale pour la liberté de la presse. La pétition ouverte peut être signée en ligne à l'adresse www.norbertzongo10ans.net jusqu'au 13 décembre, date anniversaire de l'assassinat de Norbert Zongo. La pétition sera ensuite acheminée au palais présidentiel de Kossyam, à l'adresse de Blaise Compaoré.



En affirmant que le jugement, au Soudan, d'Ali

Kosheib, visé par un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale (CPI) pour crimes de guerre au Darfour, serait « un premier pas vers le respect par le Soudan de ses obligations internationales », la France se moque encore de la justice internationale.

Le 14 octobre, le Soudan a annoncé son intention de juger l'un des chefs des milices armées janjawids, Ali Kosheib, en lieu et place de la Cour pénale internationale. Attendue, l'annonce a engendré une certaine satisfaction française. Il n'y a pourtant pas de quoi se satisfaire quand on connaît le fonctionnement de la « justice » soudanaise. On fait donc semblant de rien voir et l'on exprime une cynique satisfaction, première étape de la matérialisation d'un arrangement destiné à sortir des griffes de la CPI le président soudanais Omar Al-Bachir, visé par le procureur de la Cour.

La justice ne se marchande pas au gré des intérêts géopolitiques et économiques avions-nous écrit le mois dernier (*Billets d'Afrique* n°173, octobre 2008). Sur ce dossier, qui fait couler peu d'encre, il convient pourtant d'insister.

À la question de savoir si la France était toujours prête à soutenir la suspension des poursuites contre Bachir, le porte parole du ministère des Affaires étrangères (MAE), Eric Chevallier, a répondu, le 17 octobre : « *Que le Soudan respecte ses obligations, qu'il fasse les gestes attendus par la communauté internationale, et puis on verra* ». On verra quoi ? Et le journaliste de suggérer la réponse : « *Donc le président Bachir peut avoir grand*

espoir de ne plus être poursuivi ? ». La réponse évoquant un « premier pas » (et l'espoir qu'il serait suivi par l'arrestation d'Ahmed Haroun, actuel ministre soudanais aux Affaires humanitaires, également poursuivi par la CPI), le journaliste a réclamé des précisions : « *un premier pas vers quoi ?* ».

La réponse a été pour le moins peu satisfaisante : « *Vers le respect par le Soudan de ses obligations internationales.* »

En quoi le fait de refuser de livrer un criminel à la CPI serait-il respecter ses obligations ? Et en quoi le fait qu'un pays tiers y voit un pas vers le respect de ces obligations serait-il rassurant ? En quoi juger des criminels (Ali Kosheib et Ahmed Haroun) dans de telles conditions permettrait-il de ne pas juger le premier d'entre eux (Al-Bachir, car c'est vers quoi nous dirigeons ces « premiers pas ») ?

Total fait des affaires

Rappelons que, pendant ce temps, Total a repris ses activités pétrolières au Soudan depuis l'été. Ce qui expliquerait l'examen français de l'opportunité de surseoir aux poursuites engagées à l'encontre de Bachir par l'utilisation de l'article 16 des statuts de la CPI qui le permettent durant un an renouvelable. La communauté internationale¹ qui, selon le porte parole du ministère des Affaires étrangères, attend des « gestes » du Soudan, ferait grand tort à la justice internationale si elle devait effacer celle-ci par des « gestes » – ou des... gesticulations.

Le 16 octobre, la chambre préliminaire de la CPI a rendu une décision demandant au bureau du Procureur de lui communiquer, mi-novembre au plus tard, des éléments supplémentaires à l'appui de certains aspects confidentiels de sa requête aux fins de délivrance d'un mandat d'arrêt à l'encontre d'Omar Al-Bachir.

La décision de la chambre est attendue au tout début de 2009.

Sharon Courtoux

1. Il s'agit, en l'occurrence, du Conseil de Sécurité de l'ONU, dont la France est membre, à qui il reviendrait de décider de l'utilisation de l'article 16.

AFRIQUE

Déchets toxiques : un scandale qui



D'Abidjan à Accra, les pays du Nord se débarrassent de leurs déchets toxiques à moindre coût. Boues industrielles, cyanures, solvants, pesticides ou déchets électroniques ont été déversés par cargaisons entières. L'affaire du *Probo Koala* en est l'exemple le plus récent.

Août 2006, la Côte-d'Ivoire et plus précisément la ville d'Abidjan sont au cœur d'un scandale environnemental et sanitaire très grave. Un *tanker* (le *Probo Koala*) appartenant à une société grecque battant pavillon panaméen, affrété par une société de droit néerlandais créée par deux français opérant depuis Londres (avec à son bord un équipage russe !) y déversait en toute illégalité 500 tonnes de boues, mélange de soude caustique, de résidus pétroliers et d'eau. Ces déchets furent déposés à ciel ouvert dans plusieurs endroits de la ville dégageant des gaz mortels faisant à ce jour 17 victimes et des dizaines de milliers d'intoxiqués. Octobre 2008. Deux années plus tard, le premier procès de cette affaire vient de se dérouler à Abidjan. La cour d'assise a rendu un verdict contrasté, en condamnant à 20 et 5 ans de prison deux accusés (le patron de la petite société ivoirienne ayant déversé les déchets à l'air libre ainsi qu'un agent du port) mais en acquittant les sept autres. Au-delà du jugement rendu, ce qui ressort avant tout de ce procès, c'est l'absence à la barre des dirigeants de Trafigura, l'affréteur du navire, après qu'un accord à l'amiable eut été conclu en février 2007 entre la multinationale et la présidence ivoirienne moyennant le versement de 152 millions d'euros. Ceci a d'ailleurs suscité les protestations de plusieurs avocats, pour qui le procès était « biaisé » en l'absence du « témoin central ». A juste titre. Pour la petite histoire, le 2 juillet 2006, le *Probo Koala* se trouvait à Amsterdam où il était censé décharger sa cargaison. Mais en raison du prix élevé

demandé pour le traitement des déchets qu'il transportait, après un détour par l'Estonie, le navire fit route vers le sud, à la recherche de sous-traitants moins scrupuleux !

De vieilles pratiques

Parallèlement à la mise en place progressive des premières normes environnementales en Europe au cours des années 1970-1980, le coût d'élimination des déchets toxiques a augmenté considérablement au cours des dernières décennies entraînant le développement de divers trafics à destination de l'Afrique. Une aubaine pour l'industrie chimique des pays du Nord (Allemagne, Italie, France, Suisse, etc.) qui a ainsi trouvé le moyen de réduire les coûts d'élimination de ses résidus toxiques au détriment de la santé des habitants du Sud. Ce commerce, malgré l'énorme logistique qu'il nécessite, a bénéficié de l'ouverture incontrôlée des frontières et du soutien de mafias payant parfois leur « droit à décharger » avec des cargaisons d'armes, quitte à subventionner des guerres civiles comme en Somalie. De l'autre côté de la Méditerranée, ce scandale a été facilité par le besoin urgent de devises étrangères de la part de gouvernements déjà étranglés par le mécanisme de la dette et, de surcroît, souvent dirigés par des régimes autoritaires et corrompus. Bien qu'ils soient dépourvus d'installations adéquates de traitement des déchets dangereux, de nombreux pays d'Afrique (Bénin, Congo-Brazzaville, Djibouti, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Mozambique, Nigéria, Togo, Somalie et d'autres encore) ont importé des cargaisons entières de déchets toxiques (boues industrielles, cyanures, solvants, peintures, pesticides, déchets pharmaceutiques) et même nucléaires (dans le cas de la Somalie) à des prix très bas : entre 2,5 et 40 dollars la tonne contre 75 à 300 dollars (de l'époque) le coût d'élimination dans les pays industrialisés¹. Ironie du sort, ces déchets étaient parfois conditionnés dans des fûts marqués « engrais » ou « aide humanitaire » afin de ne pas attirer la curiosité des autorités portuaires des pays d'accueil. Greenpeace avance le chiffre de 167 millions de tonnes de déchets dangereux ayant ainsi trouvé une deuxième patrie en Afrique² avant 1986.

En Italie, le trafic illégal des déchets représenterait, dans les années 1980, la deuxième activité des organisations criminelles, juste après la drogue. Un marché de quelque 100 millions d'euros par an³. En France, une filiale du groupe Arcelor Mittal est soupçonnée d'avoir blanchi des millions de tonnes de déchets toxiques (sous la forme de carburant pour tanker) entre 1993 et 2004 (*La Voix du Nord*, 17 septembre 2008) mais aucune preuve formelle n'a pu être trouvée jusqu'à maintenant.

Les paradis fiscaux en bonne place

Ces opérations ont fait parfois l'objet de contrats en bonne et due forme, astucieusement ficelés par des contractants proches du gouvernement du pays importateur. Entre les producteurs et les sous-traitants en charge de la basse besogne opèrent des sociétés écrans, simples boîtes aux lettres établies dans des paradis fiscaux. À titre d'exemple, l'une d'elles (dont le capital effectivement libéré n'était que de... deux livres sterling !) était immatriculée sur l'île de Man et gérée à distance par un couple résidant à Chypre, puis à Gibraltar où l'on a perdu sa trace. Dans d'autres circonstances, ces opérations ont été effectuées sans même avoir à négocier de contrat avec les pays d'accueil : les entreprises multinationales disposant de sites d'exploitation dans ces pays ont pu y transférer les déchets sans avertir les autorités locales.

Quelques tentatives de contrôle transfrontalier

À la suite de plusieurs scandales en 1988, une série d'accords internationaux ont été signés, censés réglementer voire interdire les transferts de déchets toxiques vers les pays du Sud. Créée en 1989 sous l'égide des Nations unies (et rentrée en vigueur en 1992), la Convention de Bâle fut le premier instrument juridique international contraignant en matière de contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Dans sa première version, cependant elle tendait à légitimer une pratique qui devrait être considérée comme une activité criminelle. Mais en 1995, un amendement fut adopté afin de mettre un terme définitif aux exportations de déchets dangereux dans les pays ne disposant pas d'installations adéquates. En outre, une série d'accords régionaux ont été signés, parmi lesquels

s'éternise

la Convention de Bamako dont le champ d'application s'étend également aux déchets radioactifs. Qu'à cela ne tienne, sur 166 États signataires de la Convention de Bâle, trois pays – l'Afghanistan, Haïti et les États-Unis (réticents à l'idée de reprendre sur leur territoire les déchets dangereux produits sur leurs bases militaires du Pacifique) – ne l'ont toujours pas ratifié, ce qui porte inévitablement atteinte à son caractère universel.

Les e-déchets, une catastrophe annoncée

Le trafic des déchets se donne aujourd'hui un visage plus respectable mais les victimes pourraient bien être encore plus nombreuses. Quand on ne contrevient pas aux lois en vigueur, on essaie en effet de les contourner... Ainsi, au nom du recyclage, les pays occidentaux continuent d'envoyer aujourd'hui en Afrique et en Asie des déchets dont le traitement est jugé trop polluant ou trop peu rentable. On a tous en tête l'image des navires en fin de vie (tel le *Clémenceau*) faisant route vers l'Asie du Sud pour y être démantelés. Moins médiatisé, le « recyclage » de déchets d'équipements électriques et électroniques (mieux connus sous le sigle D3E) en Afrique du Sud, au Nigéria ou encore au Ghana⁴ est tout aussi dramatique.

À première vue pourtant, certains ont vu dans la réutilisation d'ordinateurs ou de téléphones portables en état de marche une manière de réduire le fossé numérique entre le Nord et le Sud. Une formule « gagnant-gagnant » permettant aux uns de se débarrasser de montagnes de déchets électroniques tandis que les autres, trop pauvres pour pouvoir acheter des équipements neufs réutilisent des vieux équipements, leur offrant ainsi une seconde vie. Malheureusement, une enquête de l'ONG *Basel Action Network* au Nigeria contredit cette version : 75% des équipements informatiques d'occasion importés ne sont pas économiquement réparables ou revendables. Et quand bien même ils le sont, ils arrivent en quantités sans commune mesure avec les besoins réels. Alors, après avoir été dépouillés pour en extraire les métaux précieux, ces équipements rejoignent des décharges non contrôlées où ils sont brûlés, émettant notamment dioxines, métaux

lourds et composés organo-chlorés et contaminant ainsi l'air et le sous-sol. Au nom du recyclage, on aboutit ainsi précisément à l'opposé de ce que la communauté mondiale a cherché à interdire avec l'adoption de la Convention de Bâle.

Quelles pistes pour demain ?

Certes, ces dernières années, le paysage est en train de changer en Europe et des progrès importants ont été faits pour traiter au Nord les fameux D3E. Mais tant que les gouvernements européens continueront à faire la sourde oreille, ces trafics vers l'Afrique risquent de subsister. Le problème vient d'abord d'un manque de moyens : sur 1 100 cargaisons contrôlées en 2006 dans le cadre d'une enquête européenne, 50 % étaient illégales. De l'avis même de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP), un renforcement des inspections s'impose ainsi qu'une meilleure collaboration entre les services de police et de gendarmerie nationale à l'échelle de l'Europe. Toutefois, le fait qu'en 2008, une société implantée sur l'île de Man échappe encore à l'application de la directive européenne sur le contrôle des transports transfrontaliers de déchets ne manque pas de poser question.

Et bien qu'un projet de nouvelle directive pour la protection de l'environnement (qui permettrait de considérer les atteintes graves à l'environnement comme des crimes, à l'instar de la Convention de Palerme sur le crime organisé) soit en bonne voie au Parlement et au Conseil européen, tant que des îlots n'ayant décidément rien de paradisiaque continueront d'échapper à de telles lois, il y a fort à parier que les plus malins continueront à passer à travers les mailles du filet.

Franck Olivier

1. *Les vaisseaux du poison – la route des déchets toxiques*. François Roelants du Vivier, éd. Sang de la Terre, 1988.

2. *Pops' in Africa : hazardous waste trade 1980 - 2000. Obsolete pesticide stockpiles. A Greenpeace inventor*. Johannesburg, 2000. www.ban.org/library/afropops.pdf

3. *Trafic d'armes et de déchets toxiques. Les déchets de mort à l'ombre du réseau « Gladio Stay-behind »*, Enrico Porsia, 2003 www.amnistia.net

4. *Chemical contamination at e-waste recycling and disposal sites in Accra and Korforidua, Ghana*. Greenpeace research laboratories technical note, octobre 2008.

Nicolas Sarkozy : la Françafrique décomplexée

par **Samuël Foutoyet**
préface d'**Odile Tobner**
Édition Tribord, 160 pages, 4,5 euros

Pendant la campagne des élections présidentielles en 2007, le candidat Nicolas Sarkozy a multiplié les annonces de rupture avec la politique africaine de ses prédécesseurs, dénonçant le soutien aux dictatures, la diplomatie secrète, le clientélisme, ou encore les détournements de l'aide au développement, bref la « Françafrique ».

Pourtant, au regard des actes posés depuis sa prise de fonction à l'Élysée, le président français n'a pas tenu ses promesses : perpétuation de relations clientélistes, discours essentialiste de Dakar sur l'« homme africain », soutien à des dictateurs (Bongo, Khadafi...), défense de l'affairisme français (Bolloré, Bouygues...), intervention militaire au Tchad, rôle joué par certains émissaires officieux (Bourgi, Balkany...), la politique africaine de Nicolas Sarkozy s'inscrit plus dans une continuité que dans une rupture. Elle est une perpétuation de la politique néocoloniale que chaque président français a poursuivie depuis les « indépendances » africaines.

C'est ce que montre ce livre en examinant les événements les plus marquants du début de quinquennat de Nicolas Sarkozy. Se fondant sur des informations et des faits avérés, ce livre propose également un rapide retour en arrière sur les grandes lignes de la politique française en Afrique depuis 1958.

Au-delà de la simple dénonciation, il s'agit pour *Survie* d'informer les citoyens français et de susciter une réforme de la politique de la France en Afrique.

Retrouvez tous les articles de *Billets d'Afrique et d'ailleurs* depuis 1993 sur le site billetsdafrique.survie.org !

MAURITANIE

Le grand écart de la France



La position de la France, après le coup d'État du

6 août, est de plus en plus schizophrène. Le résultat de dissensions au sommet de l'État entre les conseillers Afrique de Sarkozy. Alors que la ligne franco-africaine semble marquer des points, l'Union européenne, sous présidence française, fait preuve de fermeté. Ce n'est pas le moindre des paradoxes.

Ces contorsions de la diplomatie française ont pris davantage de corps avec les déclarations, le 17 octobre sur RFI, d'Alain Joyandet, le secrétaire d'État à la Coopération : « *Je note que même en Mauritanie, les collectifs les plus attachés aux Droits de l'homme ne demandent pas d'une manière ferme et définitive le retour du président Abdallahi dans ses pouvoirs précédents (...). Un compromis (...) est (...) acceptable, à la seule condition que l'on puisse se raccrocher à la Constitution.* » Peu avant des négociations cruciales avec l'Union européenne, ces propos ont évidemment comblé la junte.

Mais comment peut-on envisager un « *compromis constitutionnel* » quand la Constitution est violée ? Alors même que le président élu et son Premier ministre sont détenus, que les manifestations sont interdites et violemment réprimées, qu'un ancien ministre est arrêté pour des critiques publiques visant la garde présidentielle commandée par Abdel Aziz, le chef de la junte.

Les États-Unis, eux, ont déclaré *personae non grata* les putschistes, leurs ministres et certains de leurs partisans. Trois des plus sérieuses ong mauritaniennes de défense des Droits de l'homme ont démenti Alain Joyandet : l'Association mauritanienne des Droits de l'homme (AMDH), affiliée à la FIDH, l'Association des femmes chefs de famille (AFCF) et SOS Esclaves « *soutiennent, fermement, les sanctions internationales contre [la junte], son gouvernement et leurs alliés.* » Avec le Forum des organisations nationales des droits humains (FONADH) qui regroupe une vingtaine d'asso-

ciations des droits humains, elles ont assuré réclamer le retour du président Sidi Ould Cheikh Abdallahi dans ses fonctions.

L'Union européenne n'a pas été dupe : elle « *n'a (...) [noté aucune] proposition satisfaisante de la partie mauritanienne* » et sans avancées concrètes, sous un mois, l'a menacé de sanctions. L'UE a toutefois débloqué 86 millions d'euros dus au titre des droits de pêche européens en Mauritanie.

Quant à Alain Joyandet, à l'issue de ces consultations, il ne souhaite « *pas du tout (...) qu'on isole la Mauritanie* ». En clair : non aux sanctions. Alain Joyandet n'a toutefois pas osé se rendre en Mauritanie comme prévu lors de sa tournée africaine fin octobre, conditionnant sa visite à la libération du président légitime.

À Paris, une autre ligne est aussi de mise : retour d'Abdallahi, mais flanqué d'un Premier ministre de transition. Dans ce rôle, on verrait bien Ely Ould Mohamed Vall, cousin d'Abdel Aziz (avec qui il est désormais en rivalité), chef de la junte version 2005, qui avait cédé le pouvoir aux civils. Pendant la dictature Taya, il avait aussi été le redouté chef de la police et des renseignements y compris pendant le nettoyage ethnique de 1989-1991.

Pendant ces tractations politiques, les affaires se poursuivent. Les entreprises françaises signent des accords avec la junte, reconnaissant *de facto* cette dernière. Total a ainsi signé un accord avec le ministre du Pétrole pour agrandir une route d'accès à ses zones d'exploration pétrolière. Le PDG du groupe de BTP Vicat, 32^e fortune française selon *Challenges*, Jacques Merceron-Vicat, a quant à lui été reçu par le chef de la junte, Abdel Aziz, après avoir racheté 65 % de BSA Ciment. Or cette société appartient au riche Mohamed Ould Bouamatou, cousin de ce même Abdel Aziz et envoyé spécial de la junte à Paris en août dernier. À cette occasion, il a rencontré le secrétaire général de l'Élysée, Claude Guéant, accompagné du fils du président sénégalais, Karim Wade, d'Alain Joyandet et d'Albert Bourgi, inamovible figure franco-africaine et conseiller de Sarkozy dans les affaires africaines, sans succès toutefois quant à la reconnaissance du nouveau pouvoir.

Diplomatie, business et dictature font toujours bon ménage...

Issa Bâ

issaba.mr@gmail.com

Sarkologies

Pour Stephen Smith et Antoine Glaser, c'est encore et toujours la fin de la Françafrique. Dans leur nouvel ouvrage, Sarko en Afrique, c'est une thèse qu'ils développent encore malgré la riche actualité franco-africaine qui a jalonné la présidence Sarkozy. Une contradiction majeure pour une enquête censée « *vérifier le discours de la rupture* ».

En introduction, les auteurs précisent que « *ce livre n'est ni de circonstance ni une attaque ad hominem* », mais une enquête pour « *vérifier le discours de la rupture* ». Leur conclusion est annoncée dès la page deux : « *globalement, l'éloignement entre la France et l'Afrique s'accélère, une rente de situation historique étant désormais soldée pour tout compte par un président qui, n'étant pas sorti lui-même du moule de la V^e République, n'est aucunement attaché aux vestiges de "l'État franco-africain" [...] issu de la décolonisation "à la française" des années 1960.* » Smith et Glaser décrivent cependant le retour des « *réseaux Foccart* » à l'Élysée en la personne de Robert Bourgi, la star du bouquin, épouvantail agité dans tous les chapitres ou presque. Selon les auteurs, le ralliement de l'ancien bras droit de Jacques Foccart date de 2002, lorsque Jacques Chirac aurait décrété un changement radical de sa politique africaine et l'expulsion des réseaux franco-africains de l'Élysée. À la question auto-posée : « *Est-ce donc le retour de la Françafrique ?* », les auteurs répondent par la négative : « *La coopération franco-africaine n'est plus que peau de chagrin ; la convertibilité manuelle du franc CFA appartient au passé ; Paris intervient en Afrique seulement pour y entraîner l'ONU ou l'Europe ; et la France fait des affaires bien plus juteuses au Nigeria, en Angola et en Afrique du Sud qu'au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Gabon.* » Bref, la Françafrique n'existerait plus, excepté Bourgi qui s'agit encore, mais sans grande conséquence.

La complicité Sarkozy/Bongo, Bolloré et Bouygues en Afrique, l'influence de Robert Bourgi, l'affaire des Biens Mal Acquis, l'intervention militaire au Tchad, le discours de Dakar, les aventures d'EADS en Libye... La plupart des événements

marquants depuis mai 2007 sont survolés avec un regard vaguement critique, les auteurs insistant surtout sur la perte d'influence de la France en Afrique, relativisant, de fait, les frasques sarkozystes. Ainsi, l'EUFOR est présentée comme une initiative française pour impliquer les autres pays européens et ne plus être seule à gérer le problème tchadien, en attendant de quitter définitivement le terrain : « *Nicolas Sarkozy cherche en effet à plier les gaules partout en Afrique, où la présence militaire française n'entraîne désormais que des charges et plus des rentes.* » Quant au soutien militaire français pro-Déby en février 2008, « *le but est de créer*

les conditions dans lesquelles la France peut définitivement retirer ses troupes, à la fois du Tchad et de la Centrafrique. Ce qui n'aurait pas été possible au lendemain d'une victoire rebelle à N'Djamena. » Le discours de Dakar est rapidement abordé et mollement critiqué, les auteurs trouvant « *excessif* » de le qualifier de discours raciste, citant la récente tribune de l'auteur, Henri Guaino dans *Le Monde* de juillet 2008.

En revanche, pas un mot sur les liens entre Charles Pasqua et Nicolas Sarkozy, ni sur les conséquences de la politique africaine française. Ce livre semble avoir été écrit pour « occuper le terrain ». Il ne

contient aucune révélation fracassante. Il est assez confus et délayé. Il passe sous silence tout le tragique de la politique africaine de la France, à l'image du chapitre sur l'immigration, qui présente de manière neutre et technique les dispositifs mis en place par le gouvernement. Nicolas Sarkozy, décrit comme un « *sorcier de la contradiction* », est critiqué d'une manière « politiquement correcte ». Au final, un ouvrage anesthésiant et intoxicant. Smith et Glaser revêtent le masque de la pseudo-critique pour mieux asseoir leur thèse de la fin de la Françafrique.

Nathalie Carton

Le livre que Nicolas Sarkozy et Henri Guaino ne liront pas

Le 26 juillet 2007, Nicolas Sarkozy prononçait le tristement célèbre « discours de Dakar » provoquant l'indignation générale des intellectuels africains. Un discours qui a suscité de nombreuses publications dont la dernière se propose de remettre à niveau le mauvais élève Sarkozy.

Ce jour de juillet 2007, dans l'enceinte de l'université Cheikh Anta Diop, Nicolas Sarkozy a donné à entendre un concentré hautement toxique de tous les préjugés et de tous les stéréotypes produits depuis plus de deux siècles par les idéologues du « devoir de civilisation ». Ce discours, pur produit idéologique, a été accueilli par une légitime levée de boucliers d'intellectuels africains et d'africanistes. Chaque phrase, chaque paragraphe de ce discours boursoufflé, répétitif et redondant, écrit par son conseiller Henri Guaino, a de quoi provoquer des hurlements d'indignation et de colère. Mais au-delà de l'indignation, il faut réfuter l'enchaînement de syllogismes meurtriers censé fournir aux jeunes africains une vision du monde dégagée à la fois du « *mirage du collectivisme et du progressisme* » et de « *la mondialisation telle qu'elle se fait.* »

Ce défi est relevé avec brio dans un ouvrage à paraître aux éditions La Découverte, le 16 novembre : *Petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage*

du président Sarkozy. L'ouvrage est né d'un appel lancé, en septembre 2007, par Adame Ba Konaré, historienne malienne et épouse de l'ancien président Alpha Omar Konaré, auquel ont répondu 400 historiens africains, africanistes et citoyens. Sur 45 contributions, 25 ont été sélectionnées par un comité scientifique pour figurer dans le livre. Les autres peuvent être consultées sur le site memoireafrique.com

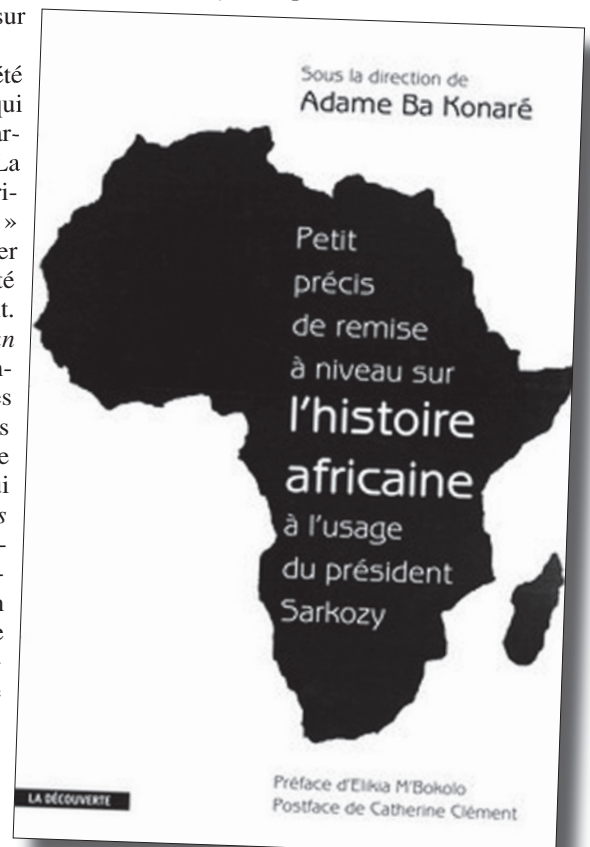
Les contributions retenues ont été regroupées en quatre parties qui abordent chacune un versant particulier du discours de Dakar. La première – « qui a dit que l'Afrique n'avait pas d'histoire ? » – s'attache directement à réfuter l'idée absurde de l'ahistoricité et de l'immobilité du continent. La seconde – « *un discours d'un autre âge* » – s'efforce de comprendre l'origine des stéréotypes et les raisons de la pérennité des préjugés concernant l'Afrique en France. La troisième – « qui est responsable des « *difficultés actuelles de l'Afrique* ? » – déconstruit l'entreprise de restauration du mythe de la mission civilisatrice de la France et de son action bienfaitrice et souligne les séquelles de l'esclavage puis de la conquête coloniale. Enfin, la dernière partie – « *qui a parlé de Renaissance africaine ?* » – interroge l'avenir que Nicolas Sarkozy est « *venu proposer* » à l'Afrique et lui

oppose les pistes dont les Africains s'efforcent de développer pour leur propre compte.

Fausto Giudice

Lire l'intégralité de cet article sur billets-dafrique.survie.org

Petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du président Sarkozy (348 p., 22 euros).



CAMEROUN

Après les émeutes de la misère



Malgré les coups de semonces populaires, le régime camerounais s'obstine à réprimer toutes formes de contestation sociale et politique.

Depuis le 9 avril, Pierre Lambo Sandjo, alias Lapiro de Mbanga, alias également Ndinga Man (l'homme guitare), maître du rap africain depuis une trentaine d'années, auteur dans les années 80 du tube international « No make erreur », est incarcéré sous l'accusation d'avoir incité à l'émeute lors des journées du 25 au 29 février. De violentes révoltes qui ont vu s'embraser plusieurs villes du Cameroun contre l'augmentation des prix qui venait aggraver la misère générale.

À Mbanga justement, la colère populaire s'est déchaînée contre les bureaux de la Société des plantations de Mbanga (SPM). Il est avéré que Lapiro, leader politique local du Social Democratic Front (SDF), a tout fait pour calmer les esprits

et s'opposer aux violences. Il n'en a pas moins été condamné, le 24 septembre, à trois ans de prison ferme, deux cents millions de FCFA (300 000 euros) de dommages intérêts à la SPM qui réclamait un milliard pour le saccage de ses bureaux locaux et 80 millions au centre des Impôts également dévasté par les émeutiers.

Au début des années 1990, lors du grand mouvement de protestation des « villes mortes », Lapiro, alors l'artiste le plus populaire au Cameroun, s'était également posé en médiateur.

Il avait alors perdu son « aura », soupçonné de complaisance à l'égard du pouvoir de Biya, mis en péril par les révoltes urbaines. Cette fois il succombe à la vindicte du même pouvoir. Il a eu le malheur en effet, au début de cette année de produire une chanson contre la réforme de la constitution destinée à pérenniser le pouvoir en place.

Il partage cette disgrâce avec Paul Eric Kingué, maire RDPC de la localité voisine de Njombe Penja, emprisonné lui aussi, depuis le 29 février, et révoqué pour avoir protesté contre le fait que les exploitants expatriés des plantations de bananes ne paient pas les impôts et contributions so-

ciales dont ils sont redevables. Lui aussi a été accusé d'incitation à l'émeute et on lui a trouvé une affaire de détournement de fonds. Le verdict le concernant n'a pas encore été rendu.

Les conditions d'exploitation des bananeraies sur les territoires de Mbanga et de Njombe Penja, Plantations du Haut Penja, sont en elles-mêmes une incitation à l'émeute.

Elles ont été décrites dans un reportage du *Monde* (« Coup de torchon à la bananeraie », 10 juin 2008) mais avaient déjà été dénoncées par le journal *Bubinga* de l'ONG environnementale camerounaise CED : « Banane : les paysans mûrs pour l'enfer (28 janvier 2008) » et, plus anciennement encore, à la fin des années 1990, par des militants du CIPCRE, ONG très active dans le développement durable (www.wagne.net/devdur/economie/ecobanane.html).

Ces bananeraies, malgré leurs pratiques sociales et environnementales déplorable, sont subventionnées par l'Union européenne. La banane est en effet massivement consommée par les Européens, tandis qu'elle affame les Camerounais.

Odile Tobner

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 210, rue Saint-Martin - 75003 Paris. Tél.: 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la « Françafrique ».

Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél.: _____ Fax _____

Courriel: _____

- France: 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger: 30 euros
- Soutien: libre, soit _____

Modalités de paiement:

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.
Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.

Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoi.

Comité de rédaction: Pierre Caminade, Sharon Courtoux, Sisulu Mandjou Sory, Victor Sègre, David Mauger, Odile Tobner, Vincent Munié.

Ils ont participé à ce numéro:

Rafik Houra, Issa Bâ, Théophile Kizi, Nathalie Carton, Franck Olivier, Fausto Giudice.

Abonnements: Matthieu Vanpeene.

Coordination: O.Thimonier

Association Survie

210 rue Saint-Martin

F75003 Paris

Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25

Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20

<http://survie.org>

contact@survie.org

Commission paritaire n° 0211G87632

Dépôt légal: Novembre 2008 - ISSN 1155-

1666 Imprimé par Imprimerie 3 A

Abonnement:

25 euros (Étranger: 30 euros) personne à faible revenu: 20 euros

